

Compte-rendu du conseil d'école du 20 octobre 2022

Membres présents :

- Les enseignants : Monsieur Michel Giraud-Sauveur, directeur – Mesdames Mathieu, Jacob, Giraud-Sauveur, Lafond, Monsieur Lemaître
- Les délégués des parents d'élèves : Mesdames Roth, Cueff, Faure, Peraldo
- Les représentants de la mairie : Madame Torrent (première adjointe), Monsieur Faure (adjoint), Monsieur Ménard
- Le représentant de la Communauté de communes : Flavien Jamet

Personnes excusées : Monsieur Giordano (Maire), Monsieur Duterte parent délégué, Mme Croux coordonnatrice des services périscolaires

Début de la réunion : 18 h 15 en présentiel

Principaux points abordés :

1 – Bilan de la rentrée scolaire 2022

- **L'école comptait 113 élèves le 01/09/2022 puis 112 mi-septembre à la suite d'un départ.** Les effectifs restent donc stables.
- **Des réunions de rentrée ont été organisées au cours du mois de septembre.** La fréquentation a été assez élevée à nouveau comme les années précédentes pour les 5 classes, avec une baisse cette année au niveau des parents des élèves de petite section.
- **Renouvellement de l'installation téléphonique et de la gestion des entrées.** Le matériel fonctionne désormais avec la technologie numérique (puisque les lignes analogiques vont disparaître)
 - o La nouvelle installation téléphonique répond parfaitement aux besoins de l'école
 - o Cependant l'école reste en attente de l'installation de la fibre pour un fonctionnement amélioré de la gestion des entrées de l'école, des connexions internet des enseignants et des élèves, du fonctionnement des applications numériques de plus en plus nombreuses dans le fonctionnement quotidien de l'école.
 - o L'installation de la fibre a été commandée par la mairie
- **Retour à la semaine de 4 jours.**
 - o **La communauté de communes a décidé de ne pas mettre en place l'accueil de loisirs le mercredi pour 2022.**
 - o Fréquentation du centre socio-culturel de l'Argentière le mercredi par des élèves qui habitent la commune de St Martin de Queyrières : 4 enfants inscrits le mercredi. Cette fréquentation n'est pas du tout représentative du besoin en garde d'enfant le mercredi pour les familles de l'école.
 - o Plusieurs familles ont déposé en septembre la demande d'ouverture d'un accueil de loisirs à St Martin de Queyrières le mercredi (24 familles avaient exprimé la demande lors de l'enquête au printemps dernier)
 - o Le besoin d'ouverture d'un accueil de loisirs à St Martin de Queyrières est clairement identifié. Le sujet devrait être à nouveau évoqué lors de la préparation du budget 2023 par la communauté de communes.
 - o Évolution de la fréquentation des services périscolaires
 - Cantine : 65 % des élèves (au lieu de 61 % l'année dernière)
 - Ramassage scolaire : 40 % (en augmentation)
 - Garderie payante du soir : 19 % des élèves (au lieu de 21 %)

- Élections des représentants des parents d'élèves

- L'élection a été à nouveau organisée avec un vote exclusivement par correspondance. Le directeur souhaite qu'une application numérique soit rapidement mise en place pour simplifier encore l'organisation avec un vote en ligne.
- Le directeur remercie les parents délégués qui ont pris en charge la préparation du matériel de vote
- Il y a eu à nouveau une très forte participation : **65.19 %**. Par comparaison, au niveau national la participation est d'environ 46 à 50 % selon les années.
- Les parents délégués proposent de présenter leur rôle au cours des réunions de rentrée pour susciter davantage de nouvelles candidatures.
- Le directeur remercie les parents délégués pour leur investissement au service du fonctionnement de l'école.

- Utilisation de l'espace numérique de travail (ENT) Pronote :

- En cette rentrée scolaire, et après une année d'expérimentation, l'utilisation de cette application s'avère particulièrement efficace pour favoriser les échanges d'informations entre l'école et les familles.
- La communication est sécurisée avec la certitude que tous les messages sont bien communiqués aux parents.
- Les parents respectent bien les conseils d'utilisation qui ont été donnés en début d'année. Un tutoriel est mis à disposition.
- Plusieurs nouveautés contribuent encore à la qualité des échanges : les parents peuvent déposer des documents à l'attention de l'école, les enseignants peuvent créer des listes de diffusion, ...

Remarques des membres du conseil :

- Le directeur est pleinement satisfait des services rendus par l'application.
- Mme Cueff pense que Pronote est très pratique, mais que cela ne peut pas remplacer les échanges verbaux.
- Les enseignants expliquent que la gestion au quotidien est très confortable avec Pronote, avec des gains de temps pour les échanges d'informations urgentes (par exemple annoncer une sortie scolaire, rechercher un parent accompagnateur, ...) qui ne nécessitent pas d'être réalisées à l'oral.
- Dès lors les rendez-vous en présentiel à l'école sont consacrés à des sujets plus fondamentaux au service du suivi de la scolarité de chaque enfant.

2 – Le contrat local d'accompagnement à la scolarité

Flavien Jamet présente le bilan de la mise en place de ce service et répond aux questions :

- Il s'agit d'une aide aux devoirs avec proposition d'activités socioculturelles (par exemples jeux de sociétés, sortie au théâtre, ...)
- Il est de la compétence de la communauté de communes, avec un financement partiel de la CAF. Le service est gratuit pour les familles.
- Il a été mis en place en mai 2022, à la suite de la demande de quelques familles exprimée en septembre 2021 et relayées par les élus de la commune.
- Le dispositif a repris en septembre avec un seul groupe du CP au CM2, lundi, mardi, jeudi, au regard du nombre d'inscriptions et une nouvelle intervenante.
- L'intervenante dispose d'un accès à Pronote afin de consulter les devoirs des élèves.
- **Un second groupe sera mis en place si les familles inscrivent d'autres enfants dans les semaines à venir.**

3 - Étude et vote du règlement intérieur 2022-2023 :

Le directeur propose de modifier le règlement intérieur afin de le mettre en conformité avec le règlement type départemental.

Le nouveau règlement est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil.

Comme les années précédentes le règlement intérieur sera communiqué aux familles dans l'application Pronote Primaire, affiché sur le tableau d'affichage et publié sur le site internet de l'école.

Remarques des membres du conseil :

Mme Cueff juge que les motifs d'absence légitimes ne sont pas assez précis ; le directeur explique que le motif de chaque absence est apprécié en fonction du justificatif et/ou de l'explication donnée par les familles.

Les parents délégués font remarquer que le courrier envoyé aux parents en cas d'absence pour motif non valable est jugé particulièrement sévère ; le directeur explique qu'il s'agit d'un courrier identique pour toutes les situations.

4 – Plan de continuité pédagogique en cas de fermeture partielle ou totale de l'école

- Le plan de continuité pédagogique est un plan prévisionnel pour assurer la continuité pédagogique pour assurer la poursuite des apprentissages des élèves dans l'hypothèse où la circulation du virus, ou toute autre situation, obligerait à prendre des mesures ciblées. **Ce plan prévoit les modalités d'un enseignement à distance ou d'un enseignement hybride (partiellement à distance) en cas de fermeture partielle ou totale de l'école.**
- **Objectif principal** : harmoniser les pratiques de tous les enseignants afin de faciliter la tâche des parents et sécuriser les échanges entre l'école et les familles et garantir une communication école-famille efficace
- Ce plan est actualisé en début d'année scolaire et il est publié sur le site internet de l'école et sur Pronote
- **Ce plan ne s'applique pas en situation ordinaire, lorsque l'école fonctionne normalement et qu'il n'y a pas de crise sanitaire : lorsqu'un élève est absent (pour cause de maladie ou autre motif), les enseignants n'ont pas à envoyer de travail à faire à la maison.**

5 - Bilan financier de l'exercice 2021-2022 de la coopérative générale de l'école : Bilan simplifié au 31 août 2022

Actif		Passif	
Caisse Epargne	4 172,18	Solde au 01/09/2020	3 855,20
Caisse	154,54	Excédent du présent exercice	
Total actif	4 326,72	Déficit du présent exercice	+ 471,52
		Total passif	4 326,72

- La coopérative générale soutient les actions prévues par le projet d'école dont le coût est assez important
- Les coopératives des classes contribuent essentiellement au financement de certaines actions (cinéma, spectacles, projets autour des livres, projets spécifiques en arts visuels, ...), avec comme ressources les contributions volontaires des parents en début d'année.

6 - Le projet d'école 2020-2025 : présentation de quelques actions et projets prévus par les enseignants en 2022-2023 dans le cadre des différents parcours d'apprentissages

Parcours d'éducation à la santé

- CM1-CM2 : Initiation aux premiers secours avec intervention de l'infirmière scolaire
- GS à CE1 : Hygiène bucco-dentaire – avec intervention du CODES
- CE2-CM1-CM2 - Education à la sexualité avec intervention de l'infirmière scolaire (avec travail sur la notion de respect de son corps et du corps de l'autre, notion de consentement, ...)

Parcours d'éducation artistique, culturelle et scientifique

- Cinéma pour les 5 classes
- Théâtre pour les 5 classes
- Spectacle musical en lien avec le Festival de Jazz
- Service du patrimoine de Briançon
- Association « Souvenirs, sauvegarde et histoire militaire en briançonnais ». Nicolas Lemaitre envisage de participer avec sa classe à la cérémonie du 8 mai 2023.
- Intervention du Dumiste en périodes 4 et 5 (éducation musicale)

Parcours en éducation physique et sportive

- Kayak pour deux classes CE2-CM1 ET CM1-CM2
- Escalade : CM1-CM2
- Tennis et jeux de balles : MS à CE2
- Balle ovale en partenariat avec le club de rugby de Briançon : CP à CE2
- Ski alpin : CP à CE2
- Ski de fond : CM1-CM2
- Natation : GS à CM2
- Projet d'activités gymniques au collège les Garcins pour la classe CM1-CM2

Parcours en éducation au développement durable (EDD)

L'EDD constitue un axe important du projet d'école.

Les enseignants ont à nouveau construit des projets en partenariat avec le Smitonga et Gaëtan Martinon, intervenant nature :

- CE2-CM1
 - Atelier Energie Climat
 - Atelier : Nos déchets sont des petits bouts de planète
 - Empreinte de l'homme dans les paysages, corridors écologique et lecture de paysage à Briançon
- GS-CP : Atelier chaîne alimentaire, classement du vivant
- CM1-CM2 : Développement durable orienté sur l'alimentation et la consommation responsable
- CP-CE1 : Compost et bombes de graines
- PS-MS :
 - Balade sensorielle en extérieur
 - Gaspillage alimentaire et éveil au goût

Remarques des membres du conseil :

Les parents apprécient la richesse et l'importance des projets des enseignants.

Les enseignants remercient la mairie pour le soutien financier conséquent qui permet de mettre en œuvre toutes ces actions de qualité.

7 – Activité physique quotidienne : modalité de mise en place adaptée au contexte de l'école

« *L'activité physique quotidienne* » est un dispositif décidé par le ministère de l'Éducation Nationale, afin de mieux prévenir les risques de surpoids chez l'enfant. Ce dispositif encourage l'organisation d'activités physiques chaque jour, si possible environ 30 minutes.

L'équipe enseignante a analysé le contexte de l'école : les élèves bénéficient déjà de nombreuses séances d'EPS tout au long de l'année dans le cadre du parcours d'éducation physique et sportive. L'équipe enseignante a décidé de fournir aux élèves du matériel et des jeux pour bouger davantage dans la cour pendant les récréations, particulièrement pour les journées où les classes ne pratiquent pas d'activité physique.

L'école s'est dotée de « malles activités physiques quotidiennes », une pour chaque classe. Ces malles sont présentées aux membres du conseil d'école. Elles seront présentées aux élèves après les vacances. Les élèves pourront s'en servir pendant les récréations. Les enseignants pourront encourager l'usage de ce matériel par une présentation concrète en séances EPS. Des idées de jeux seront également communiquées aux élèves.

8 – Présentation du terrain multisport qui va être construit à proximité de l'école par la mairie

Monsieur Menard présente le projet :

La commune a décidé de construire une structure sportive utilisable par l'école, le centre social et les habitants.

Le terrain sera de dimension 22 m X 12 m, et il permettra la pratique de plusieurs sports, avec une piste d'athlétisme autour (deux couloirs).

Des ballons et du petit matériel seront mis à disposition de l'école. Des tables seront installées autour.

Le financement : 80 % de subvention de l'état (dans le cadre du développement des terrains de sport en lien avec les JO de Paris 2024)

Le stade sera implanté en dessous du parking de l'école, avec accès adapté PMR et installation de tables
La commune espère une inauguration en septembre 2023.

Remarques des membres du conseil :

Les enseignants remercient les élus de la mairie pour cet investissement ; les classes auront ainsi accès à un équipement complémentaire très utile pour la pratique de l'éducation physique et sportive.

Les parents apprécient que ce projet aboutisse car il sera très agréable de l'utiliser aussi en famille.

Fin du conseil : 20 h 15

Le directeur de l'école,
M Giraud-Sauveur Michel

Mme Cueff
Déléguée des parents